

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DAC 23** Subvention (242.000 euros) et avenant à convention avec l'association International Visual Théâtre (9e).

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention du 30 janvier 2017 relative à l'attribution d'un acompte de 118.500 euros au titre de l'année 2017 ;

Vu la délibération 2016 DAC 738 des 12, 13, 14, 15 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention du 30 janvier 2017 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association International Visual Théâtre (9e) ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 22 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association International Visual Théâtre 7, cité Chaptal 75009 Paris au titre de l'année 2017 est fixée à 242.000 euros, dont 5.000 euros à titre complémentaire, soit un complément de 123.500 euros, après déduction de l'acompte déjà voté. 20064 -2017-03527.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 123.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions au titre de la culture.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**